

## Conférence ministérielle sur le Rhin

Les ministres compétents pour la protection des eaux de l'Allemagne, de l'Autriche, du Liechtenstein, du Luxembourg, des Pays-Bas, de la Suisse, de la région Wallonne, ainsi que la Commission européenne, se sont réunis à Strasbourg le 29.01.2001 en Conférence ministérielle sur le Rhin à l'invitation de Madame Dominique Voynet, ministre française de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

La Conférence ministérielle a adopté un communiqué annonçant la mise en œuvre coordonnée de la nouvelle directive cadre 'Eau' de l'UE sur l'ensemble du bassin du Rhin. Cette directive vise à instaurer une gestion coordonnée des cours d'eau dans tous les bassins fluviaux européens, à améliorer sensiblement la qualité des eaux et à associer plus fortement le public à la politique de l'eau dans sa globalité.

Cette initiative va permettre de regrouper et d'intensifier les activités de coopération sur le Rhin et de les étendre aux 9 Etats qui composent le bassin international du Rhin. Dans le cadre de sa politique nationale de protection des eaux, la Suisse appuie également les efforts des Etats membres de l'UE.

Pour coordonner la mise en œuvre de cette directive cadre 'Eau', les ministres réunis à Strasbourg ont mis en place un Comité de pilotage composé de hauts représentants nationaux et salué l'assistance proposée par la CIPR dans le cadre des capacités disponibles.

Les ministres et la Commission européenne, représentant les Parties contractantes de la CIPR, ont tiré dans le même temps un bilan des travaux des dernières années et ont donné une impulsion forte au nouveau programme ambitieux « **Rhin 2020** » sur le développement

durable du Rhin pour les deux décennies à venir.

Il ressort du bilan sur l'état du Rhin (rapport n° 117) présenté en Conférence ministérielle que de grands progrès ont été enregistrés dans le domaine de la qualité des eaux, notamment au niveau de la réduction des pollutions de source ponctuelle, alors qu'il reste en revanche beaucoup à faire en matière d'écologie et de prévention des crues. Au premier plan des problèmes majeurs de qualité des eaux, on trouve aujourd'hui les apports diffus d'origine agricole dans les rivières, p.ex. les produits phytosanitaires et les nutriments, notamment le nitrate.

Le premier bilan de mise en œuvre du **Plan d'action contre les inondations** adopté en 1998 montre que les objectifs fixés pour l'an 2000 ont été en majeure partie atteints. Ce résultat encourageant vient confirmer le bien fondé de l'approche de la CIPR, qui repose sur un objectif commun, une mise en œuvre au niveau des Etats contractants et un suivi final réalisé en commun.

Plus de 10 millions de m<sup>3</sup> de volume de rétention ont été créés depuis 1995. On attend 36 millions de m<sup>3</sup> supplémentaires d'ici la fin de l'année. Dans tous les Etats riverains du Rhin, des mesures juridiques et d'aménagement ont été prises entre-temps pour préserver un pourcentage important de ces surfaces de rétention.

Les moyens juridiques susceptibles d'agir sur les risques de dommages imputables aux crues ont donc bien été appliqués. On est parvenu, comme on le souhaitait, à prolonger les temps de prévision de 50 % jusqu'en l'an 2000, et beaucoup a également été fait pour mieux sensibiliser la population à la problématique des crues.

Toutefois, ce bilan montre simultanément que les efforts engagés, notamment pour créer plus d'espace pour le Rhin sous

Internationale  
Kommission zum  
Schutz des Rheins

Commission  
Internationale  
pour la Protection  
du Rhin

Internationale  
Commissie ter  
Bescherming  
van de Rijn

forme de surfaces de rétention et pour promouvoir la rétention des eaux sur l'ensemble du bassin du Rhin, ne doivent pas se relâcher, même en période de restriction budgétaire.

Il est économiquement impératif d'éviter les dommages dus aux inondations.

Le document sur la **mise en œuvre du Plan d'action contre les inondations jusqu'en 2000/2001** (rapport n° 118) est disponible en français, en allemand et en néerlandais. Les chapitres « Résumé » et « Evaluation et perspectives » de ce rapport peuvent également être consultés en anglais sur le site de la CIPR [www.iksrf.org](http://www.iksrf.org).

Dans l'esprit d'un développement durable du Rhin et du milieu rhénan, le **Programme pour le développement durable du Rhin « Rhin 2020 »** (rapport n° 116) entend combiner expressément les intérêts écologiques et ceux de la prévention des crues, de la protection des eaux superficielles et de la protection des eaux souterraines, le terme « durabilité » englobant ici à la fois les composantes écologiques, économiques et sociales du développement.

Pour mettre en œuvre le programme « Rhin 2020 », la CIPR a élaboré un projet de plan de travail jusqu'en 2005. La Conférence ministérielle a invité la CIPR à adopter ce plan de travail en Assemblée plénière des 3 et 4 juillet 2001 après concertation avec les collectivités locales et les autres institutions concernées dans chaque Etat.

Il est possible de consulter les rapports susmentionnés et les communiqués des Conférences ministérielles sur le site internet de la CIPR [www.iksrf.org](http://www.iksrf.org) ou de les obtenir sur demande adressée à son secrétariat.

## 4<sup>ème</sup> colloque international sur le Rhin

Le 4<sup>ème</sup> colloque international sur le Rhin intitulé « The River, the Port and the Sea » a été organisé en commun par la CIPR et la Ville de Rotterdam. Tenu du 22 au 24 novembre 2000, il est venu clore la série des manifestations de commémoration du cinquantenaire de la CIPR.

Le colloque s'est ouvert sur une excursion dans le port de Rotterdam avec visite de la décharge 'De Slufter' où sont stockés les sédiments contaminés retirés des bassins du port. Tout en félicitant la CIPR des succès obtenus au cours de ses cinquante années d'existence, Madame Tineke Netelenbos, ministre néerlandaise des Transports, des Travaux Publics et de la Gestion des Eaux n'a pas manqué de rappeler dans son allocution d'ouverture du colloque les 250 millions de m<sup>3</sup> de matériaux de dragage contaminés issus des travaux d'aménagement des voies navigables, et dont les coûts d'élimination s'élèvent à environ 4,5 milliards d'euros. Madame Netelenbos a souligné que les activités d'OSPAR et la mise en œuvre de la DCE venaient appuyer les efforts de la CIPR. Elle a ajouté qu'il restait cependant beaucoup à faire au sein de la Commission du Rhin avant que l'on puisse à nouveau déverser sans problème les sédiments en mer.

Le colloque a démarré sur une série d'exposés à caractère politique (le 23.11.00) suivie d'ateliers (le 24.11.00) où ont pu être analysés sous un angle plus scientifique les sujets évoqués la veille. De nombreux intervenants ont rappelé que la qualité de l'eau du Rhin s'était sensiblement améliorée. Dans le

domaine de l'écologie, les succès sont évidents. Il faut cependant garder à l'esprit que le rayon d'influence du Rhin, qui s'étend jusqu'à la mer du Nord, est souvent sous-estimé. On doit en effet savoir que le Rhin charrie vers l'aval entre 12 et 20 millions de tonnes de matière en suspension qui rejoignent la mer du Nord et s'écoulent en partie dans le port de Rotterdam. Ces matières en suspension, dont les concentrations polluantes ne diminuent que lentement, ne peuvent souvent plus remplir leurs fonctions naturelles dans l'écosystème du Rhin et de la mer du Nord dès lors qu'elles sont trop fortement contaminées par les métaux lourds. La pollution résiduelle des matières en suspension tient aujourd'hui son origine de plusieurs sources et affecte principalement le Rhin par voie diffuse. Pour assainir ces sources diffuses, il faut pouvoir compter sur le soutien accru de la population et d'organisations diverses et créer ainsi un mouvement de solidarité propre à stimuler la mise en œuvre des mesures requises sur le Rhin et dans la mer du Nord. Le colloque de Rotterdam, auquel ont assisté env. 200 personnes originaires de nombreux Etats riverains du Rhin, va dans ce sens. Il a cependant également montré clairement que les résultats rapidement obtenus pour assainir les rejets ponctuels ne pourraient se répéter avec la même promptitude pour les apports diffus. Pour réduire cette pollution résiduelle, les mesures à entreprendre doivent faire l'objet d'une concertation encore plus étroite entre l'UE, OSPAR et la CIPR, notamment au niveau des substances prioritaires.

Le programme « **Rhin 2020** » prend en compte ces nécessités d'associer plus largement le public aux activités, d'assainir les apports diffus, y compris les sédiments fluviaux contaminés,

et de relier plus étroitement entre elles les organisations œuvrant à la dépollution de la mer du Nord.

## **Inventaire 1996 des apports de phosphore et d'azote**

Avec le Programme d'Action Rhin, la décision a été prise entre autres de réduire de 50 % respectivement les apports d'azote et de phosphore entre 1985 et 1995. On a effectué rétroactivement un premier inventaire des apports diffus de nutriments pour l'année de référence 1985, afin de pouvoir vérifier par la suite l'efficacité des mesures à prendre.

Pour estimer les résultats atteints et préparer d'éventuelles mesures supplémentaires, il s'imposait de tirer un nouveau bilan des apports diffus de nutriments pour 1996 et de faire une analyse précise des quantités ainsi que des sources et voies de ces apports. On a donc établi un bilan global de tous les rejets ponctuels d'origine communale et industrielle ainsi que des principales sources diffuses.

L'**inventaire 1996 des apports de phosphore et d'azote** (rapport n°115) a mis en relief le rôle majeur du phosphore dans l'eutrophisation du Rhin, notamment là où ses eaux étaient régulées, ainsi que des grands fleuves néerlandais alimentés par le Rhin, comme p.ex. l'IJsselmeer.

Entre 1985 et 1996, les apports globaux de phosphore d'origine anthropique ont baissé de 65%. L'objectif d'une réduction de 50%, visé dans le Programme d'Action Rhin, a donc été nettement dépassé de 15%. Cette diminution des émissions totales

dans le bassin du Rhin est presque entièrement due au recul des rejets ponctuels de 77% pour la source communale et de 76% pour la source industrielle. La part tenue par les rejets ponctuels sur l'ensemble des apports est ainsi passée de 75% en 1985 à 49% en 1996. La **pollution due à l'azote** est un facteur majeur de l'eutrophisation des mers peu profondes, comme p.ex. la mer du Nord. Pour faire face aux effets négatifs de la fertilisation excessive, apparus dans les années 80, les Etats riverains de la mer du Nord et la CIPR ont décidé de réduire les apports d'azote de 50% entre 1985 et 1995.

La baisse des apports globaux d'azote d'origine anthropique de 1985 à 1996 a été de 26% ; l'objectif visé de 50% est donc loin d'être atteint. Là encore, c'est à la diminution des rejets ponctuels, notamment d'origine industrielle, qu'est principalement due la baisse des apports dans leur ensemble.

Si la réduction des apports globaux est restée relativement faible, la raison primordiale en est le niveau pratiquement constant des apports dus au drainage et aux eaux souterraines. L'impact positif des mesures de réduction appliquées au secteur agricole ne se fait ressentir sur les eaux souterraines et les eaux de drainage qu'avec un décalage de plusieurs années. Le très lent transport de l'azote nitrique par le biais des eaux souterraines et les eaux de drainage fait notamment qu'il est impossible d'estimer précisément ces apports lorsqu'il s'agit de vérifier l'impact des récentes mesures de réduction entreprises au niveau agricole.

## **67<sup>ème</sup> Assemblée plénière de la CIPR**

A l'invitation de la Commission européenne, la CIPR a tenu sa 67<sup>ème</sup> Assemblée plénière le 3 juillet 2001 à Luxembourg.

### **Nouveaux observateurs**

L'Assemblée plénière a décidé de reconnaître comme observateurs au sens de l'article 14 alinéa 2a de la Convention pour la protection du Rhin la République d'Autriche et la Principauté de Liechtenstein qui occupent une partie du bassin versant du Rhin et sont de ce fait naturellement intéressés par les travaux de la CIPR. Conformément à l'art. 14 alinéa 2c de la Convention pour la protection du Rhin, la CIPR a également donné suite à la demande d'octroi du statut d'observateur déposée par la fondation néerlandaise « Stichting Reinwater » et par le BUND allemand. Ces deux décisions illustrent clairement la volonté de la CIPR de s'ancrer plus solidement dans le bassin global du Rhin et dans la société.

### **Plan de travail du Programme pour le développement durable du Rhin – Rhin 2020**

Conformément au mandat confié par la 13<sup>ème</sup> Conférence ministérielle, la procédure de concertation engagée avec toutes les communes et collectivités concernées sur le Plan de travail visant à mettre en œuvre le nouveau programme « Rhin 2020 » est arrivé à terme. Le Plan a ensuite été approuvé par la 67<sup>ème</sup> Assemblée plénière dans cette version ajustée. Vous pouvez obtenir le Plan de travail sur demande adressée au secrétariat de la CIPR ou en consultant le site [www.iksr.org](http://www.iksr.org).

## En bref

### Ratification de la nouvelle Convention sur le Rhin

La nouvelle Convention pour la protection du Rhin, signée le 19.04.1999 à Berne, a entre-temps été ratifiée par la Suisse, la Commission européenne, le Luxembourg et les Pays-Bas.

### Crues

Dans la série « Ecologie et prévention des crues » (voir Rhin-Actualités n° 19), deux séminaires ont été organisés respectivement en septembre 2000 à Karlsruhe et en décembre 2000 à Coblenz, le premier sur le « Risque résiduel derrière les digues », le second sur le thème « Prévention individuelle et réduction des dommages ». Ces deux manifestations ont pour but déclaré de renforcer les liens entre les différents services publics locaux œuvrant à la prévention des crues et la protection contre les inondations. D'autres séminaires sont planifiés.

S'inscrivant dans cette même série, un autre séminaire aura lieu les 29 et 30 août 2001 à Speyer sous le titre « Risque résiduel derrière les digues et responsabilité communale ». Sont principalement visée par cette manifestation les responsables communaux de la protection contre les inondations désirant s'informer des possibilités et des limites de la prévention des crues dans leur région et échanger leurs expériences avec les experts d'autres villes et communes. La participation au séminaire est gratuite. Pour toutes informations, contacter le secrétariat de la CIPR et la Hochwassernotgemeinschaft Rhein e.V., qui coorganise cette manifestation.

Du 7 au 9 novembre 2001, l'Université de Nimègue organise en coopération avec le Rijkswa-

terstaat, la CIPR et plusieurs autres organisations néerlandaises et allemandes une conférence intitulée « Les crues reliait ». Des informations plus détaillées se trouvent sur le site [www.kun.nl/hwv](http://www.kun.nl/hwv).

### Poissons migrateurs

La Landesanstalt für Umweltschutz Baden-Württemberg (LfU) organise à Karlsruhe les 18 et 19 octobre 2001 en coopération avec la CIPR un colloque international sur la question des « Passes à poissons – voie ouverte aux poissons migrateurs ? ». Y seront présentées les expériences acquises sur la passe à poissons d'Iffezheim et les leçons à en tirer pour la construction de la passe à poissons de Gamsheim. On évoquera également à cette occasion les nouveaux recensements piscicoles et l'évaluation du milieu physique du Rhin supérieur. On se penchera enfin sur les questions ayant trait aux facteurs requis pour réimplanter avec succès les poissons migrateurs, p.ex. une bonne qualité de l'eau, le raccordement des zones alluviales, la restauration des frayères et les conditions d'alimentation. Une excursion prévue pour la 2<sup>ème</sup> journée de ce colloque devrait permettre aux participants de s'informer sur le terrain des problèmes, des mesures et des succès remportés. Le colloque s'adresse avant tout aux experts, associations et décideurs concernés. Pour plus d'informations, veuillez contacter la LfU ou le secrétariat de la CIPR.

### CIPR

Postfach 20 02 53

D – 56002 KOBLENZ

### Rapport d'activité 1999-2000

Le rapport d'activité 1999-2000 est disponible dès à présent sur le site [www.iksr.org](http://www.iksr.org). Veuillez noter qu'il ne sera plus publié sous forme imprimée.

### Tableaux numériques

Les tableaux numériques 1997, 1998 et 1999 ont été publiés au cours du premier semestre de l'année en cours.

A l'avenir, vous pourrez consulter directement sur internet les résultats des programmes concertés de suivi des eaux du Rhin et de ses matières en suspension. Les tableaux numériques 1999 sont les derniers à être encore diffusés sous forme imprimée.

## Récentes publications

115 : Inventaire 1996 des apports de phosphore et d'azote  
116 : Rhin 2020 – Programme pour le développement durable du Rhin

117 : Etat du Rhin ; hier – aujourd'hui – demain

118 : Mise en œuvre du Plan d'action contre les inondations jusqu'en l'an 2000

119 : Recueil sur la prévention des accidents et la sécurité des installations.

### Informations diverses:

CIPR

Postfach 20 02 53

D-56002 Koblenz

Tel: +49 261 12495

Fax +49 261 36572

e-Mail: [sekretariat@iksr.de](mailto:sekretariat@iksr.de)

Internet:

<http://www.iksr.org>

**CIPR**  
**Postfach 20 02 53**  
  
**D – 56002 KOBLENZ**

**Informations diverses:**  
CIPR  
Postfach 20 02 53  
D-56002 Koblenz  
Tel: +49 261 12495  
Fax +49 261 36572  
e-Mail: [sekretariat@iksr.de](mailto:sekretariat@iksr.de)  
Internet:  
<http://www.iksr.org>